

peu nombreuses que les résultats obtenus ne sont pas tout ce qu'ils pourraient être avec une meilleure organisation.

Le temps est venu, croyons-nous, de créer cette organisation et nous soumettons notre projet au public agricole dès aujourd'hui afin d'avoir l'expression de l'opinion générale sur ce sujet important.

LES DEVOIRS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Nouvrant le statut qui constitue la Chambre d'Agriculture, nous trouvons quel est le but de sa création, quels sont ses devoirs tels que définis par la loi. Ils sont :

1o. De recevoir les rapports des Sociétés d'Agriculture et de voir à ce qu'elles se soient conformées à la loi.

2o. De prendre des mesures pour se procurer et mettre en opération des fermes modèles et expérimentales, de les diriger et de les conduire.

3o. De créer à Montréal un musée et une bibliothèque d'agriculture et d'horticulture.

4o. De prendre des mesures pour importer des reproducteurs de choix, de nouvelles variétés de grains et graines de semence, des instruments aratoires perfectionnés, et de constater leur valeur et leur utilité.

5o. L'Association Agricole du Bas-Canada tiendra une exposition provinciale agricole tous les ans ou tous les deux ans selon que la Chambre d'Agriculture le jugera à propos.

6o. La Chambre d'Agriculture publiera les rapports, essais, lectures et autres renseignements utiles de manière à leur assurer la plus grande circulation possible parmi les sociétés d'agriculture et les cultivateurs du pays.

7o. Enfin elle emploiera tous les moyens à sa disposition pour améliorer l'agriculture dans ce pays.

Certes voilà un programme qui ne laisse rien à désirer et dont la mise à exécution exige une énergie aidée d'un travail considérable. Pour arriver au succès il n'y a qu'un moyen, c'est la division de la responsabilité, en formant autant de commissions distinctes, chargées chacune d'un département spécial comme suit :

1ère Commission,—Direction des sociétés d'Agriculture.

2me Commission,—Enseignement agricole et vétérinaire.

3me Commission,—Musées et bibliothèque.

4me Commission,—Importations étrangères et acclimatation.

5me Commission,—Concours Provinciaux.

6me Commission,—Rapports et publications.

7me Commission,—Colonisation.

8me Commission,—Statistiques agricoles.

9me Commission,—Finances.

1ere Commission—DIRECTION DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

AUTRE expérience nous a appris la nécessité d'une commission chargée spécialement de la direction des sociétés d'agriculture. Les rapports annuels dont, nous avons fait une étude dans nos derniers numéros, disent assez combien certaines sociétés exigent de soins de la part de la Chambre d'Agriculture, pour sortir de l'ornière profonde où elles se traînent péniblement, au lieu de marcher hardiment à la tête du mouvement agricole. Nous croyons qu'un programme général devrait être suivi par toutes nos sociétés, avec les modifications jugées nécessaires pour les cas spéciaux. Ce programme devrait être mis à l'étude sans retard par la commission chargée de la direction des sociétés d'agriculture. En offrant certains avantages aux sociétés progressives, elles arriveraient bientôt à entraîner dans le mouvement général les comités encore enchaînés dans les habitudes routinières du passé.

Les rapports annuels de chaque secrétaire, étudiés avec soins et classés par ordre de mérite devraient recevoir les distinctions méritées par un zèle et une intelligence hors ligne. Les extraits, dignes de remarque, recevraient l'honneur de la publication. C'est ainsi qu'une direction sage et progressive donnée aux sociétés d'agriculture, produirait, en peu d'années, les meilleurs résultats.

2me Commission—ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE.

ÉJA la Province de Québec possède un enseignement agricole et vétérinaire, grâce aux efforts qui ont été faits depuis dix ans pour combler la lacune si regrettable qui existait à cette époque dans notre système d'éducation. C'est pour nous un juste sujet d'orgueil et de satisfaction d'avoir en 1857, commencé la croisade de l'enseignement agricole, dans la publication de "l'Agricultureur," dont nous avons alors la